



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 20 mars 2023 à 17h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis  
Véronique Payette  
Pascale Dupaul  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est absente :  
Isabel Desrochers

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2023-0304-117**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2023-0304-118**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 20 mars 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-0304-119**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 289 875 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 289 875 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE**

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant une dépense de 2 289 875 \$ et un emprunt de 2 289 875 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute et que cette dépense sera défrayée à plus de 50% par la TECQ pour un montant de 2 038 997 \$.

**2023-0304-120**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-409 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 289 875 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 289 875 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE**

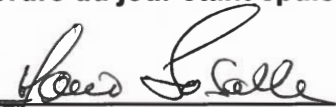
Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2023-409 décrétant une dépense de 2 289 875 \$ et un emprunt de 2 289 875 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute.

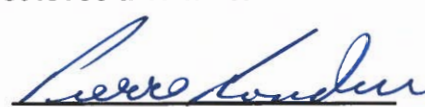
**2023-0304-121**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

N'ayant reçu aucune question écrite et étant donné qu'aucune des personnes présentes dans la salle n'a de questions, le président d'assemblée met fin à la période des demandes verbales.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 10.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.